



Convocation au tribunal de metz

Par **cricri2609**, le **26/07/2016** à **20:33**

bonsoir, qui a déjà était convoquer au tribunal suite a une desertion de l'armée de terre? que faut-il dire et ne pas dire le jour de l'audience?
(je suis déserteur de depuis octobre 2015 et radié de l'armée en décembre 2015)
je n'est jamais effectuer d'opex seulement un vigipirate et aucun diplôme effectuer durant mon service. Je risque quoi? merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **26/07/2016** à **21:46**

Bonsoir,
La seule chose à dire, la vérité, simplement et solliciter la clémence du tribunal, espérer une condamnation à une peine d'intérêt général plutôt que la prison...
Un moment difficile à passer mais le soulagement sera grand quand tout ça sera terminé.

Par **cricri2609**, le **26/07/2016** à **21:54**

Bonsoir avez vous aussi passer au tribunal ? Car les reponses son vraiment tres différentes les unes des autres

Par **Visiteur**, le **26/07/2016** à **23:05**

Non, pas en tant qu'accusé. Mais c'est totalement différent de l'un à l'autre.
Vous avez commis un délit, et si vous n'avez rien d'autre à vous reprocher, c'est peu grave par rapport à tout ce que l'on voit actuellement.
Faites amende honorable et surtout ne cherchez pas des explications farfelues et cela ne sera pas trop grave, il y a de bonnes chances pour que vous n'alliez pas en prison.